

Avis voté à la séance plénière du 8 octobre 2019

Responsabilité sociétale des organisations (RSO) : dynamique européenne et outils internationaux

Déclaration du groupe des Professions libérales

L'idée de responsabiliser les entreprises sur leurs impacts sociétaux n'est pas nouvelle.

L'économiste américain Howard Bowen, dans son ouvrage paru en 1953, parlait déjà de « *responsabilité sociale du businessman* ».

« *La liberté unique de prise de décision économique ne peut être justifiée que si elle est bonne pour l'ensemble de la société* », disait-il.

Depuis le concept a évolué et on parle aujourd'hui de « *Responsabilité sociétale des entreprises* », ou, à plus grande échelle, de « *Responsabilité sociétale des organisations* ».

Pour le groupe des Professions libérales, le principe de la RSO va évidemment dans le bon sens, pour de multiples raisons :

- la RSO reflète la demande croissante de prise en compte des questions éthiques, sanitaires et environnementales au sein de la population ;
- la RSO peut participer à redonner aux salariés du sens à leur travail et aux valeurs de l'organisation ;
- la RSO constitue une opportunité pour l'entreprise afin d'améliorer sa performance sociale, environnementale mais aussi économique car le respect des critères peut devenir un avantage compétitif pour lutter contre le dumping social et environnemental ou encore l'évitement fiscal. D'ailleurs, certaines entreprises l'ont bien compris et n'hésitent plus à faire vibrer cette « *corde* » face à la concurrence.

Cependant, dans la pratique, la tâche est herculéenne pour les organisations car les enjeux sont multiples : politiques, éthiques, économiques, financiers, sociaux, environnementaux et sociétaux. En conséquence, il est difficile de mobiliser les organisations au-delà d'un cercle de dirigeants militants car couvrir l'approche globale et stratégique de la RSO nécessite des moyens très importants.

Vous comprendrez que cela serait une mission encore plus compliquée pour les entreprises libérales, constituées à 98 % de TPE, et qui n'ont pas de personnel à dédier à la RSO.

Les préconisations de l'avis visent à une montée en puissance de la RSO. Nous n'y sommes évidemment pas opposés, à condition toutefois de ne pas faire de la RSO une « usine à gaz » créant de nouvelles obligations pour toutes les entreprises, d'autant que les instances existantes sont souvent suffisantes pour impliquer les salariés dans les politiques liées à la RSO.

Les préconisations de l'avis vont hélas dans le sens d'une complexification et d'une augmentation des contraintes au sein des organisations, alors même que l'approche de la RSO est déjà trop globalisante et inadaptée aux 96 % des entreprises françaises que sont les TPE.

Pour toutes ces raisons, vous le comprendrez, le groupe des professions libérales s'est abstenu de voter l'avis.